

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2012

Tous présents.

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1 - Délibérations

Dissolution Syndicat de transport scolaire de Boën

Le CM prend acte de la dissolution du syndicat de transport scolaire de Boën et approuve à l'unanimité cette décision.

Comptes de gestion 2011

Le CM approuve les comptes de gestion 2011 émis par le comptable public de Boën.

2-Situation financière au 29 mars 2012

Au 29 mars, nous pouvons dégager 120 000 euros de trésorerie pour l'achat du Relais du Châtel (190 000 €)

D'ici au 20 Avril, date du versement au Notaire du montant de la vente, M le Maire compte sur les encaissements des redevances d'assainissement pour augmenter les disponibilités et réduire le tirage sur la ligne de crédit

3-Taux des 3 impôts locaux : vote des taux

M Le Maire présente le tableau habituel permettant d'analyser les bases des trois impôts en vue de fixer les taux pour l'exercice 2012. Il attire l'attention du Conseil sur les points suivants :

-Sur l'évolution des bases, toujours positives de 3,3 % dû pour 1,8% à la réévaluation nationale et 1,8% à l'augmentation en volume (nouvelles constructions et extensions)

-Sur la répartition par taxe du produit attendu à taux constant :

- taxe d'habitation +3,86% soit 43,1 % du total
- taxe foncière bâtie +3,27% soit 48% du total
- taxe foncière non bâtie +1,51% soit 8,9% du total

-Sur les hypothèses de progressions envisageables :

- à 0% produit attendu 6603
- à +1% produit attendu 8632
- à +1,5% produit attendu 9646
- à +2 % produit attendu 10660

-Sur l'évolution de la répartition du total de la taxe d'habitation entre les collectivités bénéficiaires : à partir d'un exemple de taxe d'habitation due pour un bâtiment de catégorie 5 remis en séance, il ressort que :

- En 2010, la part communale était de 38,2%, la part départementale 60,2%, en augmentation de 4,25%
- En 2011, la part communale était de 37,2%, la part transférée du département à la CCPA (Communauté de Communes) était de 61,4% soit une augmentation de 6,4%.
- En prévision 2012, la part communale à +1% passerait à 36,3%, la part CCPA à 9,75% passerait à 62%, soit une augmentation de 5,19%

Le taux d'augmentation de la CCPA sera voté le 4 Mars en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré longuement, le CM décide d'augmenter de 1,01% les taxes communales pour l'année 2012 par 7 voix sur 12 .

Les taux votés sont les suivants : Taxe d'Habitation : 5, 51% (Toujours inférieure à la moyenne départementale)
Taxe foncière (bâti) : 9,90% (idem)
Taxe foncière (non bâti) : 38,70%

4-Questions diverses

Préparation inauguration du 14 avril

La commission de préparation, composée des élus et de quelques bénévoles a défini le rôle de chacun pour contribuer au bon déroulement de cette matinée.

La municipalité invite ses administrés à une promenade matinale de présentation des travaux réalisés depuis 2008, impulsés par le Plan De Relance et le Contrat Communal d'Aménagement (COCA), le 14 avril à partir de 9h.

Journée du Patrimoine

Le 16 septembre 2012, lors de la journée du patrimoine, nous pourrions organiser une visite de l'église St Cyr, si plusieurs personnes intéressées acceptaient de servir de guide. Pour ce faire, M Le Maire proposera un canevas et une visite de préparation à la présentation de l'ouvrage et de ses curiosités.

Vide-grenier le lundi de Pâques

Travaux Relais du Châtel :

Une partie de l'appartement à l'étage est en cours de remise en état par les professionnels et les agents communaux. Elle sera occupée par l'exploitant du fonds de commerce. Le projet de 3 chambres d'hôtes est en cours d'établissement.

Foire économique :

Proposée par l'association « Actif », étude pour 2013.

Prochain conseil municipal le 27 avril à 20 heures.